

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du 12 décembre 2017, à 17 heures, Hôtel de ville,
salle 322, situé au 191 rue du Palais à Sherbrooke.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Rémi Demers, président
Monsieur Daniel Chassé, vice-président
Madame Sophie Breault, secrétaire
Monsieur Simon Audet, trésorier
Madame Danielle Barrette, administratrice
Monsieur René Couture, administrateur
Monsieur Éric Fernet, administrateur
Monsieur Benoît Jeanson, administrateur
Monsieur Julien Lachance, administrateur

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT:

Me Serge Cormier, avocat, Ville de Sherbrooke

ÉTAIENT ABSENTS:

Madame Kathleen Gélinas, administratrice
Madame Maryse Gosselin, administratrice
Madame Julie Roy, administratrice
Madame Rachel Lajeunesse, administratrice
Madame Danièle Lalonde, administratrice
Monsieur René Allaire, personne-ressource

1. VÉRIFICATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Rémi Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration de la Corporation de développement commercial de Sherbrooke.

Considérant que l'avis de convocation a été expédié au moins deux (2) jours avant l'assemblée et que nous avons le quorum, M. Rémi Demers, président, déclare l'assemblée ouverte à 17 h 10.

En début d'assemblée, monsieur Demers fait part au conseil que selon la charte de l'organisation un 3^e élu doit effectivement siéger au sein du c.a. Ce dernier sera nommé sous peu par le conseil municipal.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Julien Lachance, conseiller municipal, nouvellement nommé par le conseil de ville à Commerce Sherbrooke

Monsieur Demers fait part également au conseil d'administration du départ de monsieur René Allaire à titre de représentant de la Ville de Sherbrooke. Ce dernier sera remplacé par madame Marie-France Delage également de la Ville de Sherbrooke. Cette dernière chapeaute le dossier Well inc.

Monsieur Demers fait part également au conseil d'administration que Daniel Chassé et lui-même effectuent des présences et suivis pour assurer la bonne marche de l'organisation permanente et que monsieur François Desmarais, directeur développement des affaires et communications de Commerce Sherbrooke, assure l'intérim. Il y a une belle collaboration avec les employés.

En janvier, François Desmarais présentera au conseil d'administration un plan de travail pour l'année 2018 qui comprendra une réorganisation de ressources humaines.

Monsieur Demers fait également part au conseil d'administration que la recherche d'un nouveau directeur général est actuellement mise en veilleuse. Une analyse des divers services aux entrepreneurs est actuellement en cours.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

3. GOUVERNANCE

3.1 Mandat de représentation juridique

Monsieur Rémi Demers présente au conseil d'administration, Me Serge Cormier, invité, avocat de la Ville de Sherbrooke. Me Cormier nous explique qu'à la suite de notre demande formulée aux Services Juridiques, ceux-ci acceptent qu'il représente Commerce Sherbrooke dans le litige de ressources humaines. Me Cormier résume les limites du mandat ainsi que les aspects de confidentialité.

C.A. 2017-SP-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu que les avocats Sauvé Cormier Chabot & Associés, ainsi que tous les avocats du Service des affaires juridiques de la Ville, qu'ils soient ou non associés de la société, soient autorisés à :

- Agir, plaider et représenter Commerce Sherbrooke en demande et en défense devant tout tribunal, administratif ou judiciaire, dans tout recours, de quelque nature en lien avec le litige de ressources humaines actuellement en cours;
- Préparer, rédiger et signer une lettre, mise en demeure, un avis, une requête, une procédure et tout autre document de même nature destiné à servir dans cette affaire;
- Négocier, dans le respect des limites qui pourraient être spécifiées par Commerce Sherbrooke dans le cadre de ce dossier le cas échéant, avec toute personne ayant des intérêts opposés à ceux de Commerce Sherbrooke ou avec son représentant, ou encore participer à un processus de règlement des différends, afin de convenir :

Une entente de règlement à l'amiable de toute contestation à naître ou de tout litige existant, lorsque mandaté pour le faire par une personne autorisée de Commerce Sherbrooke, par son comité exécutif ou par son conseil d'administration;

- Un montant de frais de justice différent de celui imposé par la loi ou les règlements en fonction des circonstances particulières d'une affaire et dans le but de régler à l'amiable tout litige;

- Que Commerce Sherbrooke renonce irrévocablement à poursuivre en dommages et intérêts la Ville de Sherbrooke, ses élus, ses employés, ainsi que généralement tous ses représentants et ayants droits pour les faits et gestes résultant de la réalisation de ces services professionnels;
- Que Commerce Sherbrooke irrévocablement à invoquer tout secret professionnel à son bénéfice à l'égard de la Ville de Sherbrooke;
- Que Commerce Sherbrooke assume tous les déboursés, y compris les frais judiciaires, le cas échéant;

3.2 Résiliation de contrat

Pour une question de confidentialité, les échanges concernant ce dossier de gouvernance se déroulent à huis clos.

C.A. 2017-SP-04 Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de résilier à compter du 12 décembre 2017 le contrat de travail de l'employé concerné sans qu'aucune indemnité ne lui soit versée.

4. CONTRIBUTION AGACVS 2017

Le président monsieur Rémi Demers présente au conseil d'administration une demande de paiement de l'Association des gens d'affaires du centre-ville de Sherbrooke. Il semble qu'un montant de 32 354.54 \$ n'a pas encore été versé par Commerce Sherbrooke à cette organisation pour l'année 2017.

Monsieur Daniel Chassé explique que Commerce Sherbrooke verse 35 000\$ par année à cette association. Il suggère de faire quelques vérifications notamment en rapport au ratio de participation aux dépenses à hauteur de 50 %.

C.A. 2017-SP-05 Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'entreprendre des vérifications avant d'effectuer le versement final à l'AGACVS.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Rémi Demers fait part au conseil d'administration de la modification de certaines dates des assemblées pour l'année 2018. Un nouveau calendrier sera expédié aux membres.

C.A. 2017-SP-06 Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 25.



Sophie Breault, secrétaire
2017-12-12